

COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2015

Le vingt deux avril deux mille quinze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur JérémY BOISSEAU, Maire.

PRESENTS : M. BOISSEAU JérémY - M. MEUNIER Jacky - Mme BOUTET Martine - M. BAUDOUIN Olivier
Mme BRAUD Béatrice - M. COLAS Jean-Philippe - M. FREJOUX Bernard - M. LATAUD Philippe
M. JARNY Jean-Claude - Mme NAULET Marie-Bernadette - M. ROBERGEAU Patrick
Mme GARDIEN Sandrine - Mme CHEVALLIER Emmeline - Mme MARTIGNON Sandrine
M. VERINE Mickaël - Mme PLAIRE Cécilia - Mme MORISSET Séverine

ABSENT REPRESENTÉ : Mme LATLI Typhaine (*pouvoir à Mme Sandrine MARTIGNON*)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine BOUTET

ORDRE DU JOUR :

- 1° **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
- 2° **CONTRIBUTIONS DIRECTES**
- 3° **BUDGET PRIMITIF « COMMUNE »**
- 4° **BUDGET PRIMITIF « PORT »**
- 5° **BUDGET PRIMITIF « ZONE D'ACTIVITES PORTUAIRES »**
- 6° **BUDGET PRIMITIF « TERRAIN A PIEUX »**
- 7° **BUDGET PRIMITIF « ZONE CONCHYLIQUE »**
- 8° **CONTRAT FOURNITURE ELECTRICITE**
- 9° **INFORMATIONS DIVERSES**
- 10° **QUESTIONS DIVERSES**

Date de la convocation : 15/04/2015

Avis affiché le : 16/04/2015

Publié dans le journal Sud-Ouest le :

Conseillers en exercice :	18
Conseillers présents :	17
Conseiller représenté :	1
Absent non représenté :	0
Votants :	18

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire informe les conseillers qu'il retire de l'ordre du jour la question n° 8 « contrat fourniture électricité » car des incohérences ont été décelées dans ce dossier.

Le Maire demande l'autorisation de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- désignation des membres composant la commission d'ouverture des plis pour le marché de travaux « construction de hangars de stockage »
- indemnités des élus

Les conseillers municipaux acceptent que ces deux points supplémentaires soient rajoutés à l'ordre du jour.

En introduction, le Maire explique aux conseillers pourquoi le budget est voté si tard cette année. En effet, normalement il est voté au mois de Mars, une fois connu le montant des dotations allouées par l'Etat à la commune. Or, cette année ces informations n'ont été communiquées aux communes que mi-avril. « nous ne pouvions pas voter le budget avant cette date en extrapolant cette ressource, car la marge de manœuvre est beaucoup trop faible. Il ajoute « l'année dernière, nous apprenions mi-mars que la collectivité perdait 80 000 € de dotations. Cette année nous avons appris, mi-avril, que la collectivité perdait 65 000 € de dotations. Soit une perte cumulée de 145 000 € ».

Le Maire rappelle que depuis 2010 la commune a perdu plus de 350 000 € de recettes fiscales suite aux déconstructions de logements. A cette perte il faut maintenant ajouter celle relative à la baisse des dotations de l'Etat puisqu'elles sont calculées par rapport au nombre d'habitants. Et enfin, il faut ajouter la participation que doit la commune à l'Etat pour aider au redressement des finances publiques....

Soit, 500 000 € de perte de recettes par rapport à 2009.

Pourtant, la commune doit continuer à faire vivre ses services, continuer à entretenir ses espaces publics, continuer à investir, mais avec beaucoup moins d'argent.

C'est impossible.

A plusieurs reprises le Maire a alerté, le Ministère de l'Intérieur (où il a même été reçu à sa demande) et la Préfecture sur la situation de la commune. Il demande que la collectivité soit dédommagée des conséquences de Xynthia en tant que commune sinistrée. Or, comme le cas de Charron n'est codifié par aucun texte, aucune aide n'est à attendre.

De ce fait si les dotations de l'Etat continuent à baisser au même rythme que celui enregistré jusqu'alors, le budget devrait être déficitaire en 2016. Déficitaire, alors même que les dépenses de fonctionnement sont compressées et que les dépenses d'investissement sont inexistantes.

Pour éviter le déficit, il faudrait augmenter les impôts de près de 20 %. C'est inacceptable.

C'est dans ce contexte que les décisions suivantes ont été prises.

1°) **SUBVENTIONS COMMUNALES 2015**

Le Conseil Municipal, après délibération vote les subventions suivantes aux associations,

ACCA	200 €
Club de FOOT « Avenir Sportif de la Baie »	500 €
Les amis du Livre	500 €
Charron Dynamic	500 €
Ecole de Judo	1 000 €
Espoir Musical	150 €
lorte Charronnaise	150 €
Société Nate Sauvetage en Mer	100 €
Prévention Routière	100 €
Lévriers et Cie	200 €
Comité des Fêtes	1 500 €
Le Vieux Tape-Cul	150 €
	5 050 €

Résultat des votes :

Subvention pour l'ACCA :

17 voix POUR ; 1 ABSTENTION (M. JARNY) en raison de ses responsabilités au sein de l'association

Subvention pour l'association « Lévriers et Cie » :

16 voix POUR ; 2 voix CONTRE (M. LATAUD et Mme NAULET)

Subvention pour le Comité des Fêtes :

17 voix POUR ; 1 abstention (Mme CHEVALLIER)

Subvention pour l'Espoir Musical :

13 voix POUR ; 1 voix CONTRE (Mme NAULET) ; 3 abstentions (Mme MORISSET ; M. LATAUD ; M. BAUDOUIN)
Mme BOUTET absente de la salle au moment du vote (quinte de toux)

Pour les autres subventions :

Vote à l'unanimité.

Toutes les subventions ont été revues à la baisse par rapport à 2014.

Le Maire tient à rappeler néanmoins, l'aide apportée par la collectivité aux associations comme la mise à disposition d'un local et la prise en charge des fluides. Sans compter les travaux d'investissement dont a pu bénéficier le Foot, par la construction de nouveaux vestiaires et, pour 2015, la bibliothèque, par la construction d'une rampe d'accessibilité.

2°) **CONTRIBUTIONS DIRECTES 2015**

Le Maire présente aux conseillers l'évolution des bases d'imposition et le montant des contributions que la commune percevrait si elle maintenait les taux votés en 2014.

Considérant que le produit fiscal à taux constant s'élève à **608 048 €**

Considérant que le montant des allocations compensatrices s'élève à **36 303 €**

Considérant la baisse des ressources de la collectivité :

- perte depuis 2011 des bases fiscales des 200 logements détruits dans le cadre de Xynthia
- perte depuis 2014 des dotations de l'Etat suite à la prise en compte par l'INSEE du départ de la commune des habitants des maisons détruites
- contribution de la commune au redressement des finances publiques de 2014 jusqu'en 2017. Contribution qui accentue la chute des ressources.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **décide** à l'unanimité que le montant des contributions directes nécessaires à l'équilibre du budget s'élève à **638 560 €** compte tenu du montant des allocations compensatrices allouées à la commune. Ce qui représente ainsi une augmentation de **5 %** par rapport au produit fiscal attendu à taux constant (608 048 €).

Soit les taux suivants selon la variation proportionnelle :

- Taxe d'habitation : **10,03 %**
- Foncier bâti : **21,35 %**
- Foncier non bâti : **67,54 %**

Le Maire propose 5 % d'augmentation.

Monsieur LATAUD regrette qu'il n'y ait pas eu d'augmentations significatives les années précédentes.

Pour Monsieur BAUDOUIN, l'augmentation proposée permet de rattraper le retard.

Mesdames BOUTET et BRAUD partagent cet avis « on n'a pas le choix »

Monsieur COLAS insiste sur le fait que ce n'est pas normal que l'Etat fasse subir à la commune une telle baisse de ressources. Charron vit toujours dans la période après-Xynthia. « La page n'est pas tournée puisqu'on en mesure encore les conséquences dans la gestion du quotidien. Au lendemain de Xynthia et dans les années qui ont suivi on n'a pas voulu augmenter les impôts pour ne pas pénaliser ceux qui restent. Aujourd'hui cette augmentation est inéluctable mais ne résulte pas d'une mauvaise gestion de la commune ». Pour madame BOUTET de toute façon même si on avait par anticipation, augmenté les impôts en prévision du déclin des ressources, la décision n'en n'aurait pas été moins impopulaire.

3°) **DIMINUTION DES INDEMNITES DES ELUS**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2123-20 à L 2123-24-1

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/03/2014 fixant le nombre des adjoints au Maire à **cinq**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/03/2014 fixant le nombre de conseillers délégués à **un**

Vu la délibération du 28/03/2014 fixant le montant des indemnités **du** Maire, des adjoints et du conseiller délégué

Considérant la détérioration de la situation financière de la commune consécutive à la :

- perte depuis 2011 des bases fiscales des 200 logements détruits dans le cadre de Xynthia
- perte depuis 2014 des dotations de l'Etat suite à la prise en compte par l'INSEE du départ de la commune des habitants des logements détruits
- contribution de la commune au redressement des finances publiques. Contribution qui se traduit par une perte supplémentaire des dotations de l'Etat depuis 2014 et ce jusqu'en 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

Article 1^{er} : à compter du 1^{er} mai 2015 le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et du conseiller délégué **est diminué de 10 %**. De ce fait les taux des indemnités sont les suivants :

FONCTION	INDEMNITE
Maire	36,00 % de l'indice 1015 au lieu de 40 %
1 ^{er} adjoint	13,38 % de l'indice 1015 au lieu de 14,87 %
2 ^{ème} adjoint	13,38 % de l'indice 1015 au lieu de 14,87 %
3 ^{ème} adjoint	13,38 % de l'indice 1015 au lieu de 14,87 %
4 ^{ème} adjoint	13,38 % de l'indice 1015 au lieu de 14,87 %
5 ^{ème} adjoint	13,38 % de l'indice 1015 au lieu de 14,87 %
Conseiller délégué	9,53 % de l'indice 1015 au lieu de 10,59 %

Article 2 : l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du CGCT

Article 3 : les indemnités de fonction sont automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement

Article 4 : les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

Article 5 : un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Le Maire propose une baisse de 10 % des indemnités des élus. « Cela aura un impact positif sur le budget de fonctionnement, soit un gain de 6 700 € pour cette année. Pour les années à venir si la situation budgétaire continue à se dégrader au même rythme, le conseil municipal sera amené à prendre d'autres décisions concernant les indemnités ».

4°) BUDGET PRINCIPAL : BP 2015

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité le budget primitif 2015 de la commune qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 336 848 €	1 336 848 €
INVESTISSEMENT	241 368 €	241 368 €
	1 578 216 €	1 578 216 €

Détails :

	FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2014	BP 2015
011	Charges à caractère général	357 032,00	310 989,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	736 620,00	727 122,00
014	Atténuations de produits	14 184,00	14 184,00
65	Autres charges de gestion courante	104 564,00	73 725,00
Total dépenses de gestion courante		1 212 400,00	1 126 020,00
66	Charges financières	43 205,00	41 221,00
67	Charges exceptionnelles	1 904,00	31 244,00
022	Dépenses imprévues		32 643,65
Total des dépenses réelles de fonct.		1 257 509,00	1 231 128,65
023	Virement à la section d'investissement	3 094,00	105 719,35
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	11 838,00	
Total des dépenses d'ordre de fonct.		14 932,00	105 719,35
TOTAL		1 272 441,00	1 336 848,00

	FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2014	BP 2015
013	Atténuations de charges	11 424,36	4 498,18
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	113 500,00	116 117,00
73	Impôts et taxes	646 159,00	699 560,00
74	Dotations, subventions et participations	412 184,00	366 286,00
75	Autres produits de gestion courante	9 600,00	7 000,00
Total recettes de gestion courante		1 192 867,36	1 193 461,18
77	Produits exceptionnels	57 000,00	37 500,00
Total des recettes réelles de fonct.		1 249 867,36	1 230 961,18
TOTAL		1 249 867,36	1 230 961,18
	Excédent reporté	22 573,64	105 886,82
		1 272 441,00	1 336 848,00

INVESTISSEMENT DEPENSES

	RESTES A REALISER	
2111	acq terrains contre digues	20 251,00 €
2315	trx contre-digues Bas Bizet	20 000,00 €
2315	trx contre-digues nord	4 824,00 €
2112	acq terrain Courlis	2 200,00 €
21534	éclairage public	747,00 €
2313	MAIRIE conformité élec	2 618,00 €
2313	VESTIAIRES FOOT	
		50 640,00 €
remboursement emprunts		
1641		106 000,00 €
168758	remb emprunt SDER éclairage Foot	606,00 €
ACQUISITION		
2188	broyeur d'accotement	4 310,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

	RESTES A REALISER	
1328	FAFA	5 902,00 €
		5 902,00 €
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	71 176,65 €
1068	EXCEDENT CAPITALISE	€
021	autofinancement	105 719,35 €
1383	sub annuité	
10222	FCTVA	14 802,00 €
10223	TAXE D'AMENAGEMENT	10 000,00 €
27638	remb avance budget ZA Port	10 663,00 €

61551	entretien tracteur	2 000,00 €
61558	enlèvement déchets	13 000,00 €
6156	VERITAS	300,00 €
6156	maintenance corps morts	7 685,00 €
6161	assurances	700,00 €
63512	taxes foncières	700,00 €
6262	tel	300,00 €
62885	dragages 2014	33 750,00 €
62886	dragages 2015	36 550,00 €
66111	intérêts	1 111,00 €
6811	amortissement	12 415,86 €
673	titres annulés exercices antérieurs	
023	virement pour investissement	11 257,14 €
		127 469,00 €

	pêcheurs s/CM communaux	4 000,00 €
	plaisanciers	1 800,00 €
	plaisanciers s/CM communaux	10 500,00 €
002	excédent antérieur	30 549,50 €
7585	part dragage 2014	13 499,50 €
7586	part dragage 2015	14 620,00 €
		127 469,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES		R à R	2015
1641	remb emprunts en euros		12 773,00 €
23154	provision honoraires et trx	65 496,00 €	10 900,00 €
21884	acq 3 pontons d'occasion	3 000,00 €	
		68 496,00 €	23 673,00 €
		92 169,00 €	

INVESTISSEMENT RECETTES		R à R	2015
001	excédent antérieur	42 762,39 €	
021	virement du fonctionnement		11 257,14 €
1068	affectation résultat	25 733,61 €	
2815	amortissement		12 415,86 €
		68 496,00 €	23 673,00 €
		92 169,00 €	

Concernant les travaux de réhabilitation du Port, le Maire attire l'attention des conseillers sur le fait que si les usagers du port ne financent pas ces travaux, c'est le budget de la commune qui devra en supporter la charge. Il rappelle qu'actuellement c'est le budget de la commune qui finance l'emprunt d'une étude pour une zone conchylicole qui n'a jamais vu le jour.
Il faut donc être très prudent.

Trois personnes dans le public prennent la parole : M. LEPILLER, M. PELLETIER, M. BIELLER.
Ils s'insurgent sur l'autorisation donnée aux pêcheurs de civelles de rester plus longtemps au détriment des plaisanciers. En effet, ces deniers paient une redevance pour un usage au 1^{er} avril. S'ils ne peuvent bénéficier d'un mouillage à cette date, en raison de l'activité des pêcheurs de civelles, ils demandent que le montant de leur redevance soit revu à la baisse.
Le Maire comprend leur mécontentement. Il leur demande néanmoins d'être compréhensifs. C'est la première année de mise en service des mouillages communaux. Lorsque les tarifs ont été votés en décembre 2014, les membres du conseil portuaire, puis les conseillers municipaux, ne pouvaient anticiper l'allongement de la durée de la pêche à la civelle.
L'année prochaine les choses seront mieux organisées.

6°) **BUDGET ANNEXE « TERRAIN A PIEUX » : BP 2015**

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité le budget primitif 2015 du TERRAIN A PIEUX qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	22 818 €	22 818 €
INVESTISSEMENT	2 093 570 €	2 093 570 €
	2 116 388 €	2 116 388 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
	prise en charge redevances 2014	11 817,00 €
023	virement à l'investissement	11 001,00 €
		22 818,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES		
002	excédent 2014	11 817,64 €
7083	locations 2015	11 000,36 €
		22 818,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES		R à R	2015
	déficit 2014	4 570,00 €	
2315	honoraires + trx	54 338,00 €	2 034 662,00 €
		58 908,00 €	2 034 662,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES		R à R	2015
1068	excédent fonct capitalisé	58 908,00 €	
021	autofinancement		11 001,00 €
	subv Département		600 000,00 €
	subv Région		1 000 000,00 €
	emprunt		423 661,00 €
		58 908,00 €	2 034 662,00 €

7°) **BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITE PORTUAIRE » : BP 2015**

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité le budget primitif 2015 de la ZONE D'ACTIVITE PORTUAIRE qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	17 419 €	17 419 €
INVESTISSEMENT	10 663 €	10 663 €
	28 082 €	28 082 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES		2015
6152	entretien biens immobiliers	6 256,00 €
6161	assurance	100,00 €
63512	taxes foncières	400,00 €
023	virement investissement	10 663,00 €
		17 419,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES		2015
002	excédent antérieur	11 418,05 €
752	revenus immeubles	5 600,95 €
758	remb taxes foncières	400,00 €
		17 419,00 €

DEPENSES		2015
1681	remboursement avance	10 663,00 €
		10 663,00 €

RECETTES		2015
021	virement fonctionnement	10 663,00 €
		10 663,00 €

8°) **BUDGET ANNEXE « ZONE CONCHYLICOLE » : BP 2015**

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité le budget primitif 2015 de la ZONE CONCHYLICOLE qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €
INVESTISSEMENT	2 793 €	2 793 €
	2 793 €	2 793 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		2015 BP		RECETTES	2015 BP
66111	remb emprunt	375,45 €			
	virement à l'investissement	- 375,45 €			
		- €	#		

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
			021	virement du fonct	- 375,45 €
1641	remb. emprunt	2 793,00 €			
				excédent investissement	3 168,45 €
		2 793,00 €	#		2 793,00 €

9°) TRAVAUX D'ISOLATION DE LA MAIRIE : CHANGEMENT DE NEUF FENETRES

La Mairie, d'une superficie de 300 m², n'a pas d'isolation thermique. Les fenêtres (16) sont en simple vitrage. Il faudrait les remplacer par du double vitrage et isoler les murs et les combles.

Compte tenu du peu de moyens financiers dont dispose la commune, le Maire propose de changer, dans un premier temps, neuf fenêtres situées au 1^{er} étage, côté rue.

Coût du projet 5 537,33 € HT soit 6 644,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** les travaux de remplacement de neuf fenêtres par des fenêtres en double vitrage dont le coût est estimé à **5 537,33 € HT ; 6 644,80 € TTC**

- **inscrit** la dépense au budget primitif

- **autorise** le Maire à déposer une demande de subvention auprès de :

- l'Etat (DETR 25 %), soit 1 384 €
- Département (30 %), soit 1 661 €

- **s'engage** à ne pas commencer les travaux tant que les dossiers de demande de subvention ne seront pas reconnus complets par les organismes financeurs.

10°) ACQUISITION D'UN BROEUR D'ACCOTEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION

La Commune n'a pas de broyeur d'accotement. Or, elle doit entretenir 17 km de bas-côté de voirie et 40 hectares de digues, contre-digues et zones déconstruites suite à Xynthia.

Le Maire explique qu'un broyeur permettrait de maintenir propres tous les bas côtés des chemins et plus particulièrement les grands espaces (digue, contre-digue et zones déconstruites). Complémentaire du pâturage par des ovins, le broyeur limiterait la pousse envahissante des chardons.

Le coût de cette acquisition est estimé à 3 590 € HT soit 4 308 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** l'acquisition d'un broyeur d'accotement à hauteur de 4 308 € TTC

- **inscrit** les crédits au budget 2015

- **sollicite** une subvention pour cette acquisition auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre du « plan de réduction des pesticides ».

11°) COMMISSION MARCHE PUBLIC « CONSTRUCTION HANGARS DE STOCKAGE » : DESIGNATION DES MEMBRES

L'appel public à concurrence est lancé depuis le 23/03/2015 pour la construction d'hangars de stockage à la Marina.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée.

La consultation se termine le mardi 28 avril à 17 h 00. L'ouverture des plis est prévue le mercredi 29 avril 2015 à 18 h 00.

Le Conseil Municipal doit désigner les membres qui participeront à la commission chargée du dépouillement des offres.

Le Maire rappelle que :

- c'est le conseil municipal qui retiendra les entreprises sur proposition de la commission.
- la faisabilité du projet dépendra du montant des subventions attribuées (Dépt ; Région ; Europe) et de l'engagement financier des professionnels.

Le Conseil Municipal **désigne** les membres suivants volontaires pour participer à cette commission ad hoc :

M Mickaël VERINE - M. Bernard FREJOUX - M. Patrick ROBERGEAU - M. Philippe LATAUD

M. Olivier BAUDOUIN - M. Jacky MEUNIER.

Le Maire est le président de cette commission.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LATAUD aimerait connaître les suites de la négociation avec FPS Towers.

Le Maire lui répond que pour l'instant cette Société ne veut pas revenir sur le taux de revalorisation de l'index du loyer.

Monsieur LATAUD regrette la vitesse de circulation excessive des automobilistes qui empruntent les rues de Charron notamment la rue du Pavé. Il aimerait qu'une solution soit trouvée.

Monsieur BAUDOUIN lui répond qu'il y a bien évidemment la solution des dos d'ânes. Mais se sont alors les riverains qui se plaindront du bruit.

Madame NAULET signale qu'un panneau de signalisation routière est tombé rue du Canada.

Monsieur JARNY revient sur le projet de zone de stockage à la Marina. Il s'inquiète de savoir si la libre circulation sera maintenue pour tous ?

Oui lui répond le Maire, mais pas dans l'enceinte même de la zone. Les bâtiments seront reliés entre eux par des portails.

FIN DE LA SEANCE : 22 h 00

La parole est donnée au public :

Monsieur LEPIILLER est soulagé « on s'attendait à une augmentation plus importante des taux d'imposition ! »

M ? demande pourquoi il n'y a pas de boîte aux lettres dans la zone commerciale ?

Monsieur COLAS lui répond que la demande a été faite à la Poste. Il précise que ce ne sera sûrement pas une boîte aux lettres supplémentaire mais le déplacement d'une existante, celle située rue Pierre Loti.

En fait, le nombre de boîtes est fonction du nombre d'habitants.

Monsieur PROUX tient à repréciser la position d'Ausec : « Agiter le chiffon rouge, alerter les pouvoirs publics ce n'est pas par goût du catastrophisme. C'est parce qu'il ne faut pas oublier ce qui s'est passé le 28/02/2010. Il ne faut rien lâcher ».

Monsieur LATAUD lui répond « on n'a pas oublié ». « Ce n'est pas parce qu'on ne le clame pas haut et fort qu'on renonce. Ce n'est pas non plus un déni. Un travail en profondeur se fait. Moins visible certes et sans effet d'annonce ».

- On avait le même discours en 1999 lui répond M. PROUX. Vous reproduisez le même schéma. L'association se bat contre l'immobilisme. D'ailleurs, c'est grâce à elle si Madame Ségolène Royal est venue à Charron.

Le Maire intervient, il ne peut accepter de tels propos. « je ne me suis jamais mis en avant mais il ne me semble pas être resté les bras croisés à attendre. Je ne me vante pas du travail accompli et de toutes les interventions faites auprès des pouvoirs publics. On ne va pas tenir le décompte de ce qui s'est fait grâce à votre association ou grâce au travail de la municipalité ; ou rechercher qui en a la réelle légitimité, mais j'ai le sentiment que vous vous appropriez facilement les choses... »

M. PROUX lui répond « on ne veut rien récupérer. On a juste le sentiment d'être seuls dans ce combat. Vous nous attaquez alors qu'on veut travailler avec vous. On n'est pas contre vous ».

Monsieur COLAS intervient : « avant la visite de Madame Royal à Charron, la municipalité s'était déplacée à la Région pour la rencontrer, on ne l'a pas crié sur les toits ».

Et le Maire de dire : notre bataille c'est aussi de faire venir les gens. Pas de les faire fuir par des banderoles alarmistes.

M. PROUX réitère « il faut que la digue Nord se fasse ».

Oui répond M. COLAS il faut qu'elle se fasse mais il faut aussi faire venir de nouveaux habitants et leur dire que les lotissements sont en sécurité parce qu'ils sont situés sur les terres hautes. Il faut arrêter de diffuser un message qui fait peur.

Madame PROUX intervient, elle excuse son mari toujours prompt à s'enflammer sur le sujet des digues. Pour elle de toute façon le rouage manquant est celui de l'argent. C'est lui le véritable frein, la cause de ces études qui n'en finissent pas, moyen de retarder les travaux ou de ne pas les réaliser. Et puis il y a aussi la rivalité entre deux personnalités, l'une à la tête de la Région et l'autre du Département. Rivalité qui ne profite pas à notre cause ».